

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CAP/CCP/CST - 2026



VALIDATION DES EFFECTIFS sur AGIRHE



CLIQUEZ SUR :

Instances/Elections CAP ou CST ou CCP
 (selon l'instance à vérifier)
 puis **Effectifs au 1^{er} janvier 2026**

Ce menu affiche :

- Les effectifs des agents électeurs par catégorie avec répartition hommes/femmes, avec l'état « par défaut », c'est-à-dire calculé à partir des données connues dans Agirhe
- Le détail des agents qui composent ces effectifs

Vous devrez consulter et vérifier les effectifs pour chacune des instances et pour chaque catégorie hiérarchique soit :

- En consultant l'écran
- En utilisant l'impression Word
- En exportant les données vers Excel

[Consulter la page 2](#)

[Consulter le statut de l'électeur
en page 3](#)

EFFECTIFS CORRECTS

Valider les effectifs en cliquant sur la coche ✓

Les effectifs passent alors de « par défaut » à « confirmé »

EFFECTIFS INCORRECTS

1. **Modifier ou ajouter les données manquantes** dans le menu « Agent » (créer un agent, saisir un acte manquant) Si besoin vous reporter à la Rubrique « UTILISATION D'AGIRHE » sur CDG58.com (Onglet Collectivité)
2. **Transmettre les actes correspondants par mail en demandant une validation urgente en objet et la réinitialisation des effectifs** à daouda.diomande@cdg58.fr
3. Un mail de validation vous sera alors transmis, il faudra alors valider les effectifs dans le menu « instances » en cliquant sur la coche ✓



LISTE A VALIDER pour le Comité Social Territorial (CST)

Elections professionnelles COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)
Liste des effectifs

Femmes Hhommes	Identité	Titulaires	Tit.F	Tit.H	Contractuels	Cont.F	Cont.H	TOTAL	Etat
<input type="checkbox"/> COLLECTIVITE TEST AGIRHE		0	0	0	0	0	0	0	<input checked="" type="checkbox"/> Par défaut ✓
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <input type="button" value="Imprimer"/> <input type="button" value="Export"/> </div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; margin-top: 5px;">Permet d'exporter la liste des agents vers Excel</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; margin-top: 5px;">Permet de générer la liste des agents dans Word</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; margin-top: 5px;">Permet de choisir le nombre d'agents à afficher par page</div>									
Page 1 sur 1, élément(s) 1 à 12 sur 12									

LISTE A VALIDER pour la Commission Administrative Paritaire (CAP)

Elections professionnelles COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)
Liste des effectifs

Femmes Hhommes	A	F.A.	H.A.	B	F.B.	H.B.	C	F.C.	H.C.	TOTAL	Etat
<input type="checkbox"/> COLLECTIVITE TEST AGIRHE	0	0	0	2	1	1	2	1	1	4	<input checked="" type="checkbox"/> Confirmé ✅
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <input type="button" value="Imprimer"/> <input type="button" value="Export"/> </div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; margin-top: 5px;">COLLECTIVITE TEST AGIRHE</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; margin-top: 5px;">F.A. = Femmes en catégorie A H.A. = Hommes en catégorie A</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; margin-top: 5px;">F.B. = Femmes en catégorie B H.B. = Hommes en catégorie B</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; margin-top: 5px;">F.C. = Femmes en catégorie C H.C. = Hommes en catégorie C</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; margin-top: 5px;">Exemple ici : La validation des effectifs a été réalisée Etat passé : « confirmé »</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; margin-top: 5px;">Permet de choisir le nombre d'agents à afficher par page</div>											
Page 1 sur 1, élément(s) 1 à 6 sur 6											

LISTE A VALIDER pour la Commission Consultative Paritaire (CCP)

Elections professionnelles COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)
Liste des effectifs

Femmes	Hommes	TOTAL	Etat
<input type="checkbox"/> COLLECTIVITE TEST AGIRHE	0	0	<input checked="" type="checkbox"/> Par défaut ✓
<div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; margin-top: 5px;">Comprend les contractuels de droit public uniquement</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px; margin-top: 5px;">Permet de choisir le nombre d'agents à afficher par page</div>			
Page 1 sur 1, élément(s) 1 à 1 sur 1			



STATUT DE L'ELECTEUR

					DECLARATION DES EFFECTIFS	
Statut	Distinction par sexe	Distinction par catégorie (A, B et C)	Participation au(x) scrutin(s)	A prendre en compte	A exclure	
STAGIAIRES	OUI	OUI	CST	<ul style="list-style-type: none">– Stagiaires à temps complet ou non complet en position d'activité ou de congé parental.	<ul style="list-style-type: none">– Stagiaires exclus temporairement de leurs fonctions suite à une sanction disciplinaire.	
TITULAIRES	OUI	OUI	CST / CAP	<ul style="list-style-type: none">– Titulaires à temps complet ou non complet en position d'activité ou de congé parental,– Titulaires mis à disposition (effectifs comptabilisés dans la collectivité d'origine),– Titulaires détachés au sein de la collectivité (effectifs comptabilisés dans la collectivité d'accueil),– Titulaires maintenus en surnombre,– Titulaires d'emplois spécifiques (électeurs dans la commission les représentant en fonction de l'indice terminal correspondant à leur emploi pour la CAP),– Titulaires détachés sur un emploi fonctionnel dans la même collectivité,– Titulaires intercommunaux / pluricommunaux dans la collectivité auprès de laquelle ils effectuent le plus d'heures de travail (en cas de durée de travail identique, dans la collectivité où ils ont le plus d'ancienneté).	<ul style="list-style-type: none">– Titulaires en disponibilité,– Titulaires en congé spécial,– Titulaires accomplissant un service national volontaire ou une activité dans la réserve,– Titulaires exclus temporairement de leurs fonctions suite à une sanction disciplinaire.	





DECLARATION DES EFFECTIFS

Statut	Distinction par sexe	Distinction par catégorie (A, B et C)	Participation au(x) scrutin(s)	A prendre en compte	A exclure
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC	OUI	NON	CST / CCP	<ul style="list-style-type: none">¬ Agents contractuels de droit public, à temps complet, non complet ou à temps partiel, en fonction, en congé rémunéré ou en congé parental, et bénéficiant :<ul style="list-style-type: none">o d'un contrat à durée indéterminée,o d'un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 6 mois et présent depuis au moins 2 mois,o d'un contrat à durée déterminée reconduit sans interruption depuis au moins 6 mois (= ancienneté de 6 mois).¬ Agents contractuels de droit public mis à disposition (effectifs comptabilisés dans la collectivité d'origine),¬ Agents contractuels de droit public recruté sur un emploi spécifique,¬ Agents contractuels de droit public intercommunaux / pluricommunaux dans la collectivité auprès de laquelle ils effectuent le plus d'heures de travail (en cas de durée de travail identique, dans la collectivité où ils ont le plus d'ancienneté).	<ul style="list-style-type: none">¬ Agents contractuels de droit public ayant un CDD d'une durée inférieure à 6 mois ou un CDD reconduit en discontinu depuis au moins 6 mois,¬ Agents contractuels de droit public en congé sans traitement ou congé non rémunéré,¬ Agents contractuels de droit public exclus temporairement de leurs fonctions suite à une sanction disciplinaire,¬ Les « vacataires » engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés,¬ Agents de droit privé recrutés sur des contrats :<ul style="list-style-type: none">o PEC (Parcours emploi compétences),o CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi),o contrat d'avenir,o contrat d'apprentissage,o ou tout autre contrat de droit privé.
CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE	OUI	NON	CST	- Agents contractuels de droit privé recrutés sur des contrats tels que le PEC (Parcours emploi compétences), le CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi), le contrat d'avenir, le contrat d'apprentissage, ou tout autre contrat de droit privé et bénéficiant : <ul style="list-style-type: none">. D'un contrat à durée indéterminée,. D'un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 6 mois et présent depuis au moins 2 mois,. D'un contrat à durée déterminée reconduit sans interruption depuis au moins 6 mois (= ancienneté de 6 mois).	



